



COMMISSION SCOLAIRE DU LAC-TÉMISCAMINGUE

2, rue Maisonneuve, Ville-Marie, Québec J9V 1V4

Courriel : courrier@cslactem.qc.ca ☎ (819) 629-2472 Téléc.: (819) 629-2791

*Communiqué de presse
Diffusion immédiate*

*Président
Jean-Claude Bergeron*

*Directeur général
et directeur du service
de l'informatique
Éric Larivière*

*Directeur du service de
l'éducation des adultes et
de la formation
professionnelle et DGA
Réjean Gauthier*

*Directrice des services
éducatifs et des services
complémentaires et
particuliers
Lucie Desrochers*

*Secrétaire général
Directeur du service des
ressources financières
Richard Provencher*

*Directrice du service des
ressources humaines et de
l'adaptation scolaire
Nathalie Charron*

*Directeur du service des
ressources matérielles et
du transport scolaire
Joël Fleury*

Ville-Marie, le 26 janvier 2010. Suite à l'assemblée régulière du conseil des commissaires de la Commission scolaire du Lac-Témiscamingue qui s'est tenue hier soir, le président, M. Jean-Claude Bergeron annonce la décision des commissaires de fermer les trois écoles primaires de Laforce, Moffet et Angliers à partir de l'année scolaire 2010-2011.

En effet, après avoir vécu dans les derniers mois 2 rencontres d'information et une particulièrement en consultation dans le milieu donné comme le prévoit la loi 180, après avoir reçu quelques avis et mémoires de la part des citoyens et de représentants municipaux, après avoir analysé les divers scénarios possibles d'organisation scolaire, le conseil des commissaires se prononce de façon majoritaire en faveur de ces fermetures.

Comme porte-parole et président des 13 commissaires présents, M. Bergeron est tout à fait conscient des répercussions que cette décision entraîne, mais il est d'avis que tout a été fait pour retarder ces fermetures et que la situation démographique passée et actuelle ne nous permet plus de financer tous les services de qualité qu'une école doit offrir à son milieu.

Cependant, dans l'analyse pointue des derniers mois, il fallait s'assurer de transporter le moins d'élèves possible, tenir compte de la clientèle du préscolaire qui est fragile et répartie sur son territoire et s'assurer enfin d'un service de proximité. Pour toutes ces raisons, l'école de Belleterre poursuivra son mandat d'éducation, comme l'école Marie-Immaculée de Latulipe qui devra à nouveau accueillir des enfants du préscolaire et du primaire.

Bien évidemment, en prenant tout de suite cette décision, cela permettra aux différents gestionnaires, au personnel ainsi qu'à la population de mieux cerner les défis que cela engendre et permet de préparer le terrain pour ces changements malheureux, mais nécessaires afin de continuer à offrir des services intéressants aux différentes clientèles.

La gestion de la décroissance n'est pas ce que nous souhaitons, mais nous demeurons convaincus qu'ensemble nous pourrions trouver des solutions pour diminuer les effets d'une telle décision et ainsi permettre à chacune et chacun de jouer un rôle majeur dans la poursuite de notre engagement pour la relève.

-30-

Information :
Martin Lefebvre
Conseiller en communication
CSLT
819-629-2472 poste 232

